

LE DEVOIR

CAHIER
2

MONDE
Les poursuites se multiplient contre Bayer aux États-Unis

ACTUALITÉS
L'agronome Louis Robert réintègre son poste
A 5

ACTUALITÉS
Agriculture, un monde en mutation
A 8



À l'eau tout le monde!



Mardi matin avait lieu la 15^e édition du Grand Splash, un événement annuel lors duquel des citoyens, le temps d'une baignade, réclament un meilleur accès aux berges de l'île de Montréal. Des élus, dont la ministre provinciale responsable de la région métropolitaine, Chantal Rouleau, se sont joints à eux. Une analyse précédant la trempette a indiqué que la qualité de l'eau était «excellente». La baignade est normalement interdite dans les eaux du Vieux-Port de Montréal.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

III CHALK RIVER

L'appui de Québec sollicité pour un dépotoir nucléaire

MYLÈNE CRÉTÉ
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE À QUÉBEC
LE DEVOIR

Les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) veulent obtenir le soutien du gouvernement Legault pour leur controversé projet de dépotoir nucléaire sur le site de la centrale de Chalk River, en Ontario. L'emplacement choisi pour entreposer les déchets radioactifs est situé à environ un kilomètre de la rivière des Outaouais,

une source d'eau potable pour de nombreuses villes québécoises, dont celles du Grand Montréal.

L'entreprise — dirigée par un consortium formé des firmes SNC-Lavalin, Jacobs et Fluor — a renouvelé en juillet son inscription au Registre des lobbyistes pour « informer le gouvernement du Québec du projet de gestion des déchets nucléaires à Chalk River afin de réduire [s]es inquiétudes et de s'assurer d'obtenir [son] appui politique dans le cadre du processus d'approbation mené par la Commission sé-

curité nucléaire canadienne (sic). »

Les LNC s'étaient inscrits au registre en mai 2018. Depuis, deux rencontres ont eu lieu en novembre et en février avec des fonctionnaires du ministère de l'Environnement, des membres de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui est chargée de faire l'évaluation environnementale du projet et des représentants des LNC.

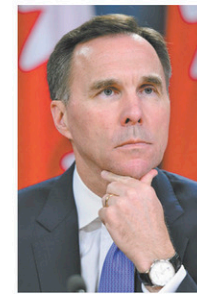
Aucune rencontre n'a encore eu lieu avec l'entourage du premier ministre,

VOIR PAGE 4 : DÉPOTOIR

III VOL DE DONNÉES

Capital One devra rendre des comptes, dit Morneau

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR



Bill Morneau

Ottawa entend faire toute la lumière sur le piratage des données personnelles de 6 millions de Canadiens détenteurs de cartes de crédit Capital One.

« Nous sommes très préoccupés par la brèche inacceptable à Capital One, a déclaré mardi, sur le réseau social Twitter, le ministre des Finances, Bill Morneau. J'ai demandé au [Bureau du surintendant des institutions financières] de mener une enquête et de veiller à ce que les mesures appropriées soient prises », a-t-il ajouté, précisant qu'on avait aussi mis son collègue à la Sécurité publique, Ralf Goodale, sur le coup.

La déclaration faisait suite à l'annonce, en début de soirée lundi, selon laquelle 100 millions d'Américains et 6 millions de Canadiens, tous détenteurs de cartes de crédit de Capital One Financial, avaient été victimes d'un vol de données dont la responsable présumée venait tout juste d'être arrêtée.

Fournisseur au Canada notamment des cartes de crédit MasterCard des chaînes de magasins de Costco et La Compagnie de la Baie d'Hudson, Capital One gardait ses données chez la compagnie Amazon, où la pirate informatique présumée, Paige Thompson, 33 ans, avait déjà travaillé. Les données compromises sont les noms, adresses, codes postaux, numéros de téléphone, les courriels, les dates de naissance, les revenus et, pour un million de Canadiens, les numéros d'assurance sociale.

« Je suis sincèrement désolé des préoccupations tout à fait compréhensibles que cet incident peut occasionner aux personnes touchées et je suis fermement engagé à prendre les bonnes mesures », a déclaré le président et chef de la direction de l'institution financière américaine, Richard Fairbank.

« Selon l'analyse que nous avons effectuée à ce jour, nous estimons qu'il est peu probable que l'individu ait utilisé les

VOIR PAGE 2 : CAPITAL ONE

INDEX

Avis légaux..... B4
Carrières..... B5
Culture..... B7
Décès..... A4
Économie..... B4
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B1
Mots croisés..... B6
Sports..... B6
Sudoku..... B6

La parité reste une fiction au cinéma

Téléfilm Canada et la SODEC manquent d'ambition, déplore un regroupement de réalisatrices

JÉRÔME DELGADO
LE DEVOIR

Parité de façade? Pas encore, mais le danger plane sur le milieu du cinéma. Selon Réalisatrices équitables (RE), les organismes subventionnaires abusent en prétendant que 50 % des œuvres financées sont réalisées par des femmes.

« La parité dans le soutien financier n'est pas encore atteinte, que ce soit dit, lit-on dans le communiqué du groupe qui représente 250 réalisatrices professionnelles. [Nous sommes] préoccupée[s] par la manière dont les institutions choisissent de présenter

leurs résultats, utilisant des formules qui alimentent l'illusion que la parité est pratiquement chose faite. »

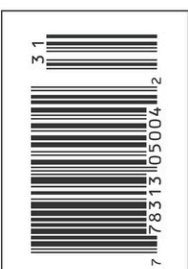
RE déplore le ton de Téléfilm Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et leur habitude à mettre réalisatrices et scénaristes dans le même panier. L'organisme québécois note aussi leur tendance à se satisfaire de la zone dite paritaire, qui débute à 40 %.

Confrontés par *Le Devoir*, Téléfilm et la SODEC donnent raison à RE. Rien n'est gagné, reconnaît-on du côté des sociétés parapubliques. « Ce qu'on a

VOIR PAGE 4 : PARITÉ



ISTOCK



Ottawa a dépensé 17,7 millions en publicité ce printemps

JOANNA SMITH
À OTTAWA
LA PRESSE CANADIENNE

Des données publiées récemment montrent que le gouvernement fédéral a dépensé près de 17,7 millions de dollars en campagnes de sensibilisation auprès du public entre avril et juin, juste avant le moratoire sur la publicité gouvernementale dans la période précédant la campagne de l'automne.

Les dépenses en publicités gouvernementales au cours des trois premiers

mois de l'exercice financier fédéral ont augmenté de près de 21 %, comparativement à la même période en 2018.

Le gouvernement fédéral avait jusqu'au 30 juin pour effectuer ses dépenses publicitaires en vertu des nouvelles règles mises en place par les libéraux afin d'imposer un moratoire sur la publicité gouvernementale jusqu'à ce que les votes soient comptés.

Les Canadiens peuvent plutôt s'attendre à une vague de publicités politiques cet automne, lorsque les partis se disputeront leur vote par le biais de promesses et d'attaques partisans diffusées sur les écrans de télévision et les médias sociaux.

À première vue, les données des dépenses peuvent suggérer que les libéraux ont intensifié leurs campagnes de sensibilisation en pleine année électorale, afin que les Canadiens soient au courant de tout, allant des crédits d'impôt aux services offerts aux aînés.

Mais un porte-parole de la présidente du Conseil du Trésor, Joyce Murray, a noté que ce montant était inférieur aux 56,2 millions de dollars dépensés par les conservateurs pour la même période avant les élections de 2015.

Au bout du compte, toutefois, le gouvernement conservateur sortant et le nouveau gouvernement libéral avaient consacré 42,2 millions de dollars en publicité au total en 2015-2016.

« Alors que le gouvernement conservateur précédait utilisait la publicité gouvernementale à des fins politiques,

nous fournissons aux Canadiens les informations dont ils ont besoin de manière responsable et non partisane », a écrit Farees Nathoo, porte-parole de M^{me} Murray, dans un courriel.

Il a soutenu que cela s'était traduit par des totaux annuels inférieurs.

Le chiffre total pour l'exercice 2018-2019 n'est pas encore disponible, mais le gouvernement fédéral a consacré 39,2 millions de dollars à la publicité en 2017-2018. Le chiffre annuel pour 2014-2015, qui est le dernier exercice financier complet au pouvoir des conservateurs, a été de 68,7 millions de dollars.

Publicité partisane

Les libéraux ont fait campagne en 2015 en promettant d'interdire la publicité gouvernementale partisane, après des années où les conservateurs ont été critiqués pour avoir apposé le logo de leur parti sur des chèques surdimensionnés ou avoir injecté une dose de bleu dans les publicités de projets d'infrastructure et d'autres programmes.

Les libéraux ont dit qu'ils nommeraient un commissaire à la publicité qui aiderait le vérificateur général à surveiller la publicité gouvernementale et à s'assurer que les messages ne s'égareront pas en territoire de partisanerie.

Ils ont finalement délégué cette responsabilité à un tiers, demandant aux Normes de la publicité, un organisme d'autoréglementation du secteur, d'examiner toutes les campagnes publicitaires coûtant plus de 500 000 \$.

Les résultats des examens, publiés en ligne, suggèrent que l'industrie a demandé et reçu des modifications de publicités.

Ce printemps, par exemple, l'examen a mis en avant une publicité imprimée et radiophonique pour le nouveau crédit d'impôt relatif au climat pour les résidents de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, parce qu'elle affirmait que cette mesure rendait « une économie plus propre plus abordable pour tous ».

Cela, dit l'examen « n'est pas une déclaration neutre ». Le libellé a été modifié avant la publication ou la diffusion de la publicité.

Néanmoins, un rapport du vérificateur général publié ce printemps indiquait que les fonds publics pourraient encore finir par soutenir la publicité partisane en raison de contrôles insuffisants.

L'organe de surveillance a souligné que seule une publicité gouvernementale de plus de 500 000 \$ devait être examinée par un organisme indépendant, ce qui augmentait le risque de partialité dans les campagnes de moindre envergure, en particulier depuis que la publicité numérique est devenue moins coûteuse.

En mai, M^{me} Murray a déclaré que les fonctionnaires du Conseil du Trésor examineraient le seuil de dépenses à partir duquel une révision était requise et examineraient les moyens de mieux évaluer les risques associés à la publicité sur les médias sociaux.

Québec compte toujours privatiser ses données

MYLÈNE CRÉTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La fuite de donnée chez Capital One est préoccupante, mais elle ne remet pas en question la privatisation des centres de données du gouvernement québécois dont est responsable le ministre Éric Caire.

« C'est sûr que c'est inquiétant de voir de grandes organisations comme ça être dans une telle situation, mais je pense que ça nous force collectivement à comprendre à quel point la cybersé-

curité est un enjeu important », a-t-il affirmé en entrevue au *Devoir*.

Le gouvernement Legault prévoit de stocker 80 % des informations de ses centres de données dans des serveurs du secteur privé. Les 20 % de données considérées comme très critiques, par exemple la liste des délateurs de la Sûreté du Québec, demeureront dans des serveurs appartenant à l'État. Un responsable de la cybersécurité vient d'être embauché pour s'assurer que ces renseignements seront protégés adéquatement. Mais qu'en est-il du reste des informations que les Québécois fournissent au gouvernement ?

« Je ne peux pas garantir aux Québécois le risque zéro, ça, c'est vrai, et il n'y a aucune organisation qui pourrait le garantir, a-t-il reconnu. Par contre, ce qu'on peut garantir, c'est qu'on peut mettre en place des processus, des façons de faire, des applications qui vont rendre ça tellement complexe que ça va être assez rare. » Il envisage l'usage de cartes à puce et de données biométriques.

M. Caire croit que la consolidation des centres de données permettra de rehausser leur sécurité puisqu'ils seront beaucoup moins nombreux. Le gouvernement croyait initialement qu'il en possédait 457, mais il s'est ré-

cemment rendu compte que ce chiffre était plutôt de 550 ! « Ça veut dire qu'on avait une centaine de centres qui n'étaient même pas répertoriés », a constaté le ministre. Difficile dans une telle situation de savoir s'il y a des intrusions malveillantes, selon lui. « Si toutes tes choses sont dispersées, tu n'es pas capable de voir s'il y a un mouvement qui n'a pas d'allure », a-t-il résumé.

Le gouvernement devra donc s'assurer que les entreprises auxquelles les contrats pour l'infonuagique seront accordés aient des processus de détection et d'intervention rapide en cas d'intrusion.

Je ne peux pas garantir aux Québécois le risque zéro

ÉRIC CAIRE



Le coût pour l'entreprise

CAPITAL ONE

SUITE DE LA PAGE A 1

renseignements à des fins frauduleuses ou qu'il les ait disséminés, a dit de sa pirate Capital One dans un communiqué. Cependant, nous poursuivons notre enquête. »

Une fois que des données ont été sorties des canaux sécurisés, n'importe quel partage est possible, a toutefois observé David Masson, directeur de la sécurité d'entreprise pour la firme de cybersécurité Darktrace. « Si ces informations se sont trouvées ailleurs, il est maintenant possible pour quelqu'un d'autre d'utiliser exactement les mêmes informations pour obtenir une carte de crédit, un compte bancaire, un prêt, une hypothèque, un instrument financier. »

Toutes les personnes touchées par la fuite d'information chez Capital One « seront informées de la situation de différentes façons », a indiqué la compagnie qui met en garde ses clients contre les appels téléphoniques et les courriels d'arnaqueurs. Les personnes concernées se verront offrir gratuitement des services de surveillance de leur crédit et une assurance couvrant les coûts d'un éventuel vol d'identité.

Capital One n'est pas la seule, mais a été l'une des premières institutions financières aux États-Unis à avoir choisi de confier la garde de ses données à une firme spécialisée extérieure (infonuagique). L'annonce, mardi, de sa faille de sécurité a provoqué un important remous dans plusieurs institutions financières où l'on était pressé de comprendre ce qui était allé de travers, a rapporté le *Wall Street Journal*. « Cependant, je ne crois pas que cela change leur intention d'aller vers l'infonuagique », y observait un expert.

Le problème, dans le cas de Capital



Les mesures d'aide aux victimes du vol de données personnelles pourraient coûter 150 millions à Capital One.
JOHANNES EISELE
AGENCE
FRANCE-PRESSE

One, comme dans de nombreuses autres affaires, semble moins tenir au fait de garder ou non les données à l'intérieur des murs physiques de l'entreprise qu'au fait que la pirate venait de l'intérieur de la compagnie, explique Anne-Sophie Letellier, chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal et membre de l'OBNL Crypto. Québec. « Ce genre d'événement va fatalement se multiplier, prévient-elle. Mais cela aiderait si on se demandait plus souvent, comme entreprise et comme individu, si l'on a besoin de demander et de donner toutes ces informations personnelles. »

Capital One, Equifax, Desjardins... Capital One estime que ses mesures d'aide aux victimes pourraient lui coûter jusqu'à 150 millions et refuse de discuter des possibles amendes qui pourraient lui être infligées, a rapporté mardi le *Wall Street Journal*.

La semaine dernière, la firme américaine d'évaluation de crédit Equifax a convenu avec les autorités américaines

de verser environ 175 millions en amendes et jusqu'à 500 millions en frais d'assurances et autres dédommagements à ses 147 millions de clients victimes en 2017 du vol de leurs données personnelles. Au Canada, où la fuite de données a fait 19 000 victimes et où les règles en la matière sont beaucoup moins sévères, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada n'a pu obtenir mieux que l'engagement de la compagnie à se prêter, tous les deux ans, à un examen de ses mesures de sécurité.

Toutefois, cela n'a pas empêché le ministre Morneau de montrer les dents sur Twitter, mardi, faisant valoir que Capital One devra rendre des comptes à un régime canadien de protection de la vie privée qu'il qualifie de renforcé. « Tout manquement à se conformer pourrait entraîner des pénalités importantes. »

Jusque-là, le record de la plus importante fuite de données personnelles pour une institution financière au Canada était détenu, depuis peu, par le

Mouvement Desjardins. La coopérative financière a révélé, en juin, le vol des noms, des adresses, des dates de naissance et, parfois même, des numéros d'assurance sociale d'environ 2,7 millions de membres et 173 000 entreprises. Après avoir d'abord offert aux victimes une assurance en cas de vol d'identité ainsi que les services de surveillance du crédit d'Equifax pour une année, puis pour cinq ans, Desjardins a annoncé qu'il assurerait lui-même tous ces services et pour l'ensemble de ses membres.

« Les banques se contenteront toujours de faire le strict minimum de ce qu'exigent les autorités financières et la réglementation à ce chapitre est minimale », dit Steve Waterhouse, chargé de cours en sécurité de l'information à l'Université de Sherbrooke. Si Desjardins en a fait plus, c'est en raison de son rapport particulier à sa clientèle et de son importance au Québec. »

Avec La Presse canadienne

III IMMIGRATION

Un sentiment « d'attendre le jour de sa mort »

Un réfugié guinéen sera déporté samedi si la Cour fédérale rejette une autre fois sa demande de sursis

CATHERINE GIROUARD
Collaboration spéciale
LE DEVOIR

Karim* choisit un endroit à l'ombre, un peu à l'écart de l'action du parc Émilie-Gamelin. Il fait beau et chaud. Une dizaine de personnes dansent devant la petite scène animée par un groupe de musiciens. Le Village sera encore plus festif dans quelques jours, quand le festival Fierté Montréal célébrera la communauté LGBTQ+.

Mais Karim n'a pas du tout le cœur à la fête. Menacé de mort dans son pays d'origine en raison de son orientation sexuelle, le Guinéen qui a demandé l'asile au Canada en 2016 risque la déportation samedi prochain pour une deuxième fois depuis son arrivée à Montréal. On ne croit pas son histoire de bisexualité, jugée frauduleuse, car trop similaire à trois autres cas passés. Et cela malgré les nombreuses preuves à son dossier transmises au *Devoir*.

« Je me sens comme si j'attendais le jour de ma mort », raconte Karim dans un français coloré par son dialecte guinéen.

Rencontré lundi dernier, alors qu'il venait d'assister en silence à l'ultime plaidoyer de son avocat pour sa cause, le trentenaire ne peut maintenant qu'attendre que le verdict tombe, comptant les jours « avant d'être envoyé à la boucherie » si la Cour fédérale n'infirmes pas la décision. Même si la déportation est prévue pour le 3 août, il doit quitter son loyer et son emploi dès jeudi, preuves à l'appui.

« Je ne souhaiterais même pas ma situation à mon pire ennemi », dit-il.

Cette attente et la peur qui l'accompagne, Karim les connaissait déjà. Après avoir essuyé un premier refus en 2017 à sa demande d'asile, il voit sa requête de révision être aussi rejetée. Karim évite alors la déportation *in extremis* en novembre 2017, à quelques heures de son départ, grâce à la médiatisation de son histoire et à l'intervention directe de Ahmed Hussen, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté qui en aura découlé. On lui accorde alors un permis de séjour temporaire de six mois.

« J'ai écrit une lettre au ministre Hussen après cela, pour le remercier de m'avoir sauvé la vie », raconte Karim, encore reconnaissant.

Mais l'Agence des services frontaliers du Canada refuse ensuite de prolonger son permis. Sa demande de résidence permanente pour considération d'ordre humanitaire est aussi refusée, et sa deuxième date de déportation est fixée à samedi prochain.

Contactée par *Le Devoir*, l'Agence des services frontaliers refuse de commenter le cas particulier de Karim. Elle indique cependant qu'« une personne visée par une mesure de renvoi du Canada a droit à l'application régulière de la loi et peut dès lors en appeler devant différentes instances judiciaires. Le renvoi ne sera fait qu'après épuisement de tous les recours prévus dans la loi. Une fois qu'une personne a épuisé tous ses recours légaux, elle est tenue de respecter les lois du Canada et de quitter le pays, ou d'être renvoyée. »

Un asile non désiré

S'il tremble à l'idée de retourner dans son pays, Karim n'avait pourtant jamais désiré le quitter. Ni même envisagé la possibilité de vivre au Canada.

A 27 ans, il avait son propre commerce dans son pays, gagnait bien sa vie. Il vivait avec sa femme et leurs

Menacé de mort en Guinée en raison de son orientation sexuelle, Karim a demandé l'asile au Canada en 2016.
VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

deux filles. Leur plus vieille fréquentait la petite école. Il en était fier. Impliqué et connu dans sa communauté, il militait au sein d'un parti politique d'opposition. « J'avais une belle vie là-bas », dit-il.

Jusqu'à ce que la police frappe à sa porte avec un mandat d'arrêt contre lui et contre son ancien amant. On avait découvert et dénoncé sa bisexualité.

Dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest, l'homosexualité est considérée comme criminelle et passible de prison. Les homosexuels sont persécutés, lynchés. Sauf sa femme qui savait, l'aimait et continue à l'aimer, tout le monde renie alors Karim. Sa famille, ses amis, son parti politique. On le menace, on le persécute. Il fuit en catastrophe sans choisir où il ira pour sauver sa vie et

celle de sa femme et de ses filles, qui se cachent depuis ce temps.

« Ma plus jeune fille avait trois mois quand je suis parti, raconte Karim en fixant son regard quelque part au loin. Maintenant, elle a trois ans et elle ne me reconnaît plus. » Des larmes coulent sur ses joues.

« Ce n'est pas de ma faute si je suis bisexuel, continue-t-il. Je suis comme ça, je ne l'ai pas choisi. Je ne suis pas un criminel. Ici, je peux sortir, je n'ai pas à en avoir honte, mais là-bas... »

Là-bas, son orientation sexuelle a été utilisée pour décrédibiliser son parti politique lors de la dernière campagne électorale. On l'accusait dans les journaux, on brandissait sa photo dans des manifestations, on criait à sa mort. On a attaqué la maison de celui qui l'a aidé

Ce n'est pas de ma faute si je suis bisexuel. Je suis comme ça, je ne l'ai pas choisi. Je ne suis pas un criminel.

KARIM



à quitter le pays. On cherche sa femme, à qui on veut enlever les enfants. Celle-ci a dû déménager trois fois depuis le départ de Karim pour qu'on ne les trouve pas, et ses filles ne vont plus à l'école.

« Nos jours sont comptés si on me renvoie là-bas », affirme-t-il.

Un dossier solide ?

Tous ces éléments ont été présentés dans le dossier de requête de Karim, avec de nombreuses preuves à l'appui. Article d'un journal guinéen au sujet de son homosexualité, photos de manifestations où on brandit la photo de Karim, photo de l'arrestation de son ex-amant, mandats d'arrêt contre lui, son amant et la personne qui l'a aidé à quitter le pays, lettre de sa femme qui l'implore de ne jamais revenir pour la sécurité et l'amour de sa famille, rapports médicaux, lettres d'appui par dizaines...

Malgré toutes ces preuves, il a été jusqu'à maintenant impossible de faire changer la décision prise par le premier agent d'immigration dans cette demande. Ce que déplore son avocat, M^e Stewart Istvanffy, spécialisé en droit de l'immigration.

« Cette décision va à l'encontre de la Charte des droits et libertés, argue-t-il. Au lieu de regarder leurs pratiques discriminatoires ou de dire qu'ils se sont trompés dans leur premier jugement, ils s'enfoncent dans leur folie. On protège le système au lieu de protéger les droits. »

« Souvent, les personnes LGBTQ+ qui demandent l'asile n'ont pas beaucoup de preuves à fournir, car ils vivent cachés toute leur vie, fait valoir Meryem Benslimane, administratrice à AGIR (Action LGBTQ avec les immigrants.es et les réfugiés.es). Mais dans le cas de Karim, il y a plusieurs preuves. On ne comprend pas pourquoi un dossier aussi solide est refusé. On se base toujours sur la décision initiale, c'est de l'acharnement. »

Les cas de bisexuels sont très difficiles à gérer dans le système de demandes d'asile, précise M^{me} Benslimane.

« Malheureusement, les histoires comme celle de Karim arrivent trop souvent, affirme-t-elle. Ils ne sont pas crus parce qu'ils ne correspondent pas aux stéréotypes du gai ou de la lesbienne, comme lorsqu'ils ont une famille et des enfants comme Karim. »

Si la décision de la cour fédérale attendue cette semaine est négative, seule une intervention du ministre, comme ce fut le cas en novembre 2017, pourrait faire stopper sa déportation samedi.

« Je n'ai plus de dignité »

D'ici là, Karim attend. S'il n'accepte de ne témoigner que sous un pseudonyme, c'est pour protéger sa famille.

« Je n'ai plus peur pour moi, dit-il. Je n'ai plus de dignité, je l'ai perdue là-bas, tout le monde me déteste. Mais j'ai peur pour ma femme et mes enfants. »

De Montréal, Karim continue à prendre soin d'eux autant qu'il peut. Travaillant 40 heures par semaine pour le même employeur depuis 2017, il envoie régulièrement de l'argent pour payer le loyer et la nourriture de sa femme et de ses filles, qui dépendent entièrement de lui financièrement. « Qui s'occupera d'elles si on me renvoie là-bas ? », demande-t-il les lèvres tremblantes.

« Je veux respecter la loi, conclut Karim. Si on me dit de m'en aller, je m'en irai. Tout ce que je demande, c'est la protection, pour pouvoir rester en vie et m'occuper de mes enfants. »

*nom fictif

Walmart offrira des stages rémunérés ou non aux personnes handicapées

LA PRESSE CANADIENNE

Walmart Canada annonce mardi la mise sur pied d'un nouveau programme à l'intention des personnes présentant un trouble du développement, notamment en offrant des rémunérations à des stagiaires.

L'initiative est présentée une quinzaine de mois après que le détaillant ait mis fin à son programme d'embauche de personnes handicapées.

La décision avait soulevé un tollé et, quelques jours après que des employés handicapés aient été mis à pied, Walmart avait fait marche arrière en annonçant leur réembauche.

Réembauche

Devant la catastrophe de relations publiques qui se dessinait, le géant du détail avait ajouté qu'il travaillerait à trouver de nouveaux arrangements qui offriraient du soutien aux participants,

ajoutant qu'ils pourraient inclure la possibilité d'embaucher directement ces personnes handicapées.

Le programme dont il est question mardi prévoit, pour tous les participants actuels, une occasion de stage rémunérée ou une occasion de stage bénévole, avec possibilité de renouveler le contrat.

Ces options seront possibles avec l'appui des écoles, des établissements de soins de santé et de services so-

ciaux et des organismes à but non lucratif qui s'occupent de ces personnes handicapées.

Contrat renouvelable

Les nouveaux participants se joignant au programme en remplacement de participants actuels se verront offrir une occasion de stage rémunérée avec un contrat renouvelable. Dans les cas de stages bénévoles avec un contrat, celui-ci pourra être renouvelé une fois, pour un maximum de deux ans, permettant ainsi à ces nouveaux participants d'acquiescer de nouvelles compétences.

Josée Monette, vice-présidente, Ressources humaines, chez Walmart Canada, croit qu'il s'agit d'un programme bonifié mieux adapté à la réalité des personnes ayant un trouble du développement afin de leur offrir un environnement d'intégration sociale.



SEA SEAKLANG ASSOCIATED PRESS

Importation illégale de déchets

PHNOM PENH — Une entreprise cambodgienne qui avait importé illégalement environ 80 conteneurs de déchets de plastique en provenance des États-Unis et du Canada a été condamnée à une amende de près de 260 000 \$ US. L'entreprise fera face par ailleurs à des accusations criminelles si les déchets ne sont pas renvoyés dans leurs pays d'origine avant le 24 août, a indiqué en conférence de presse mardi le directeur général du service des douanes et accises du Cambodge, Kun Nhim. Les déchets avaient été importés par l'entreprise Chungyuen Plastic Manufacture de septembre 2018 à ce mois-ci, dans 27 expéditions distinctes. M. Nhim a ajouté que l'entreprise avait promis de retourner dans les délais les déchets qui se trouvent actuellement au port de Sihanoukville, dans le golfe de Thaïlande.

Associated Press

La chasse aux cyberpédophiles

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a signé de nouvelles ententes avec les autorités des Philippines pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et identifier et traduire en justice les agresseurs. La GRC veut notamment épingler les Canadiens, qui sont nombreux à participer à cette industrie. Les Philippines sont considérées par l'Unicef, comme « l'épicentre de la pédopornographie diffusée en direct », mais le Canada est l'un des pays « qui contribuent beaucoup à ce fléau » selon la spécialiste de la question à la GRC, la surintendante en chef Marie-Claude Arsenault. En 2018, le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE) a reçu 61 174 plaintes relativement à des infractions d'exploitation sexuelle sur Internet qui impliquaient des Canadiens.

La Presse canadienne

Des urgences achalandées

La fréquentation des salles d'urgence du Québec cet été semble normale ou élevée dans presque toutes les régions du Québec, sauf en Montérégie et sur l'île de Montréal où plusieurs établissements affichent un taux d'occupation très élevé. Le plus récent bilan affiché mardi par Index Santé révèle que dix hôpitaux de Montréal sont aux prises avec un taux d'occupation de l'urgence supérieure à 100 %. Les pires pourcentages sont constatés à l'Hôpital général juif, à l'Hôpital Royal Victoria, à l'Hôpital de Verdun et au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). En Montérégie, les taux d'occupation sont très élevés dans quatre des huit hôpitaux. Dans les régions des Laurentides et de Lanaudière, la fréquentation se situe largement au-delà du 100 % dans trois hôpitaux.

La Presse canadienne

Le projet suscite une vive opposition depuis des années

DÉPOTOIR

SUIITE DE LA PAGE A 1

François Legault, et celui du ministre de l'Environnement, Benoit Charette, selon leurs attachés de presse respectifs. Le nouveau gouvernement caquiste se garde pour l'instant de prendre position. « On va laisser le ministre faire son travail qui va à son tour laisser le fédéral faire son travail », a indiqué l'attaché de presse du ministre Charette, Louis-Julien Dufresne.

Cette façon de faire n'étonne pas le journaliste à la retraite Gilles Provost, membre du Ralliement contre la pollution radioactive, qui a longuement étudié la documentation soumise à la CCSN. « Le gouvernement du Québec est le plus vigilant concernant le projet », a-t-il affirmé en faisant la comparaison avec l'Ontario. Cette surveillance provient toutefois davantage des fonctionnaires que des élus qui semblent, selon lui, « avoir la volonté de ne pas s'en mêler ».

Les ministres de l'Environnement du gouvernement libéral précédent, David Heurtel et Isabelle Melançon, s'étaient gardés de critiquer le projet même s'ils le jugeaient préoccupant. Le ministre Heurtel avait toutefois demandé que les audiences publiques dans le cadre de l'évaluation environnementale aient lieu au Québec pour permettre aux citoyens touchés de se prononcer.

Faible radioactivité

L'installation, qui serait construite pour gérer un million de mètres cubes de déchets nucléaires durant au moins 50 ans, suscite une vive opposition depuis quelques années. Les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal avaient adopté une résolution à l'unanimité en avril 2018 pour s'opposer au projet qui pourrait menacer leur approvisionnement en eau potable, en cas de fuite. La Ville de Laval avait fait parvenir une lettre à la CCSN en septembre 2017 pour exiger l'ajout de conditions afin d'« assurer la sécurité des populations riveraines de la rivière des Outaouais et ses tributaires. » Plus récemment, des manifestants québécois et ontariens se sont rassemblés dans des embarcations sur la rivière des Outaouais pour faire part d'une nouvelle fois de leur objection.



L'entrée du laboratoire de Chalk River sur lequel on veut implanter un dépotoir de déchets nucléaires

SEAN KILPATRICK
LA PRESSE
CANADIENNE

À la lumière des commentaires reçus du public, les LNC ont abandonné à l'automne 2017 l'idée d'entreposer des déchets nucléaires de moyenne activité et se concentreront sur les déchets à faible activité radioactive. Le dépotoir comprendrait une membrane de deux mètres d'épaisseur pour éviter les fuites et une usine de traitement des eaux usées. Des sols et des matériaux contaminés par la radioactivité depuis des décennies et qui se trouvent déjà à proximité de la rivière des Outaouais y

seraient entreposés. Les LNC prévoient également de disposer de déchets qui seront produits au cours des dix prochaines années par le déclassement d'une centaine d'édifices pour le renouvellement de ses laboratoires de Chalk River. Le budget de cette importante revitalisation des lieux s'élève à 800 millions de dollars.

L'évaluation du projet par la CCSN a débuté en 2016 et se rapproche lentement des dernières étapes. La documentation finale devra être soumise par son promoteur lors de la prochaine phase, mais aucune date d'échéance n'a encore été fixée. Lors d'une étape précédente, le ministre québécois de l'En-

vironnement avait soumis une série de questions et de commentaires auxquels il a partiellement obtenu des réponses, lors des rencontres avec la CCSN et les LNC. Il attend la conclusion de l'évaluation environnementale pour obtenir le reste des informations demandées. Le ministère voulait connaître, à propos des conséquences potentielles du dépotoir nucléaire, son risque environnemental et pour la rivière des Outaouais et les mesures d'atténuation proposées. Il remettait également en question l'emplacement choisi.

Au moment d'écrire ces lignes, les LNC n'avaient pas donné suite à la demande d'entrevue du *Devoir*.

Des pratiques et des expressions trompeuses

PARITÉ

SUIITE DE LA PAGE A 1

atteint, comme le dit Johanne Larue, directrice générale de la SODEC, c'est la porte d'entrée ».

Un tiers vaut la moitié

Réalisatrices équitables sonne l'alarme une semaine après le dévoilement par Téléfilm du financement de « douze longs métrages de langue française ». On y retrouve les projets de cinq réalisatrices (Caroline Monnet, Miryam Bouchard, Anaïs Barbeau-Lavalette, Sophie Dupuis, Louise Archambault) et d'un duo réalisateur-femme scénariste (Ivan Grbovic-Sara Mishara). Le communiqué du 24 juillet affirme que « la moitié des projets sont réalisés ou scénarisés par des femmes ».

« On ne dit pas que l'information est fautive, ou que les institutions ne font pas leur travail. Seulement, crier à la parité-chose-faite nous inquiète », si-

gnale la réalisatrice Anik Salas, qui reconnaît les progrès obtenus sur la question du financement public.

L'exemple de Téléfilm est révélateur d'une pratique trompeuse, selon la présidente de RE : 42 % des films retenus (5 sur 12) sont réalisés par des femmes ; en ajoutant *Les oiseaux ivres*, écrit par Mishara, on atteint 50 %.

« Avec les mêmes données compilées de la même manière, [on] aurait pu écrire : Téléfilm Canada finance la production de douze longs métrages dont 68 % sont réalisés ou scénarisés par des hommes », synthétise le communiqué de RE. Le calcul tient compte de sept projets réalisés par des hommes, plus un scénarisé par un homme — celui réalisé par Miryam Bouchard.

L'organisme militant rappelle que la SODEC s'appuyait sur une attitude similaire en 2018, en considérant qu'un tiers de films de femmes représentait « près de la moitié des projets retenus ». RE exige que les « presque », « quasi » et autres formulations sem-

blables ne soient plus associés au mot parité.

Transparence et exactitude

« Le communiqué [du 24 juillet] avait pour objectif de faire connaître les résultats de nos dernières décisions en matière de financement, commente par courriel Christa Dickenson, directrice générale de Téléfilm. Il n'y avait et n'y a aucune intention d'induire en erreur. Nous comprenons qu'il a été interprété autrement. »

L'institution fédérale annoncera jeudi les projets retenus pour l'année 2018-2019, qui refléteront « la présence de la parité ». Christa Dickenson a refusé de répondre à nos questions, mais écrit qu'il lui est « important de communiquer les progressions notables ». « Les défis existent et nous continuerons de travailler ardemment pour atteindre la parité », affirme-t-elle.

La transparence affichée par M^{me} Dickenson correspond à ce que RE réclame : un portrait exact de la réalité. « Œuvres de femmes ? À quel titre ? Si elle est scénarisée par une femme et réalisée par un homme, est-ce qu'on parle encore d'une œuvre de femme ? »

Oui, répond la SODEC. « Quand on compte un film de femme scénariste, je m'excuse, mais ça compte comme un film de femme. Une femme qui scénarise arrive avec sa sensibilité et a un

Les femmes, en fiction, sont bien représentées dans les enveloppes à petits budgets

ANIK SALAS



impact sur la diversité de la cinématographie », juge Johanne Larue, qui se base sur cette perception pour considérer qu'en cinéma de fiction la parité a progressé.

Le nombre de projets déposés par les femmes a augmenté depuis que la SODEC a instauré en 2017 la règle du « 1+1 » — un incitatif pour les boîtes de production à soumettre deux projets, « à condition que l'un soit scénarisé ou réalisé par une femme ».

Anik Salas est d'avis que ce type de mesures est positif. Or, le nombre de films financés n'est qu'une partie du problème. Il faut aussi tenir compte des budgets, qui « sont loin d'être paritaires », pèse-t-elle. « Les femmes, en fiction, sont bien représentées dans les enveloppes à petits budgets, comme Talents en vue [l'ancien Programme de production à microbudget de Téléfilm]. »

Selon les chiffres compilés par RE, dans l'année 2017-2018 de Téléfilm, seulement 28 % des 73 millions de dollars répartis parmi les longs métrages de fiction sont allés à des réalisatrices. Parité de façade, alors ?

« Je crois qu'il y a une réelle volonté [d'atteindre la parité]. Ce n'est pas une parité de façade. La façade, elle est dans la volonté de l'annoncer tout de suite, alors qu'on n'est pas rendu là », insiste Anik Salas.



Vingt-cinq militants associés au groupe Extinction Rébellion Québec ont occupé une partie de la rue Sherbrooke, à Montréal, le 13 juillet dernier.
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III ENVIRONNEMENT

La désobéissance civile devient nécessaire, selon des écologistes

Créé au Royaume-Uni, le mouvement Extinction Rébellion prend une ampleur mondiale

UGO GIGUÈRE
LA PRESSE CANADIENNE

Les militants écologistes qui luttent contre le changement climatique veulent augmenter la pression sur les gouvernements qu'ils accusent d'inaction face à l'urgence mondiale décrite par les scientifiques de la planète. La prochaine étape pourrait bien être la désobéissance civile et un expert estime que leur argument est de plus en plus solide.

Le 13 juillet dernier, 25 militants associés au groupe Extinction Rébellion Québec ont été volontairement arrêtés, sans aucune résistance, au terme d'une occupation de la rue Sherbrooke, au centre-ville de Montréal, qui aura duré près de cinq heures.

Il pourrait s'agir du premier exemple d'une nouvelle tendance alors que l'organisation internationale Extinction Rébellion, qui s'identifie par les initiales « XR », prône carrément la désobéissance civile dans ses campagnes de mobilisation.

Rencontrée lors de la manifestation, l'initiatrice de la branche québécoise du mouvement fondé au Royaume-Uni, Elza Kephart, soulignait que « de grands mouvements de désobéissance civile ont fait changer la société radicalement ». Elle faisait notamment référence au mouvement pour les droits civils des Afro-Américains ainsi qu'aux suffragettes, qui réclamaient le droit de vote des femmes.

« On est rendu à un tel point où seulement un changement radical de notre système peut sauver l'humanité de l'extinction. Ce n'est pas mon imagination, mais la science qui le dit », déclarait-elle.

Mouvement mondial

Tout récemment, du 15 au 19 juillet, XR a tenu une semaine de désobéissance civile dans plusieurs villes du Royaume-Uni. Ses militants ont notamment bloqué des routes, érigé des campements sur des ponts et interrompu des chantiers de construction sans jamais avoir recours à la violence.

Les villes de Londres, Bristol, Leeds et Cardiff, en Angleterre, ainsi que Glasgow, en Écosse, ont fait l'objet de cette opération de « perturbation pacifique des activités quotidiennes », comme le résume l'organisation qui a pris la peine d'offrir ses excuses à la population pour les désagréments occasionnés.

Dans le même ton, quelques minutes avant le début de la manifestation du 13 juillet à Montréal, le formateur en

désobéissance civile chez XR Québec, François Léger-Boyer, tenait à insister sur l'aspect « civisme » de la démarche.

« Dans l'expression "désobéissance civile", il y a le mot "civil", donc il faut le faire avec civisme. C'est sûr que le mot "désobéissance" prend toute la place, mais, dans le fond, on désobéit seulement quand le gouvernement n'assure pas la dignité, la sécurité ou la survie des générations futures », s'est-il défendu.

Des médias internationaux rapportent d'autres activités du genre à New York, à Paris, à Bordeaux et à Santiago. Le *Guardian* de Londres a recensé des actions militantes de XR au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Colombie, au Ghana, en Inde, en Australie, en Afrique du Sud et en Belgique.

Utiliser la justice

Au Royaume-Uni, où XR prend ses racines, certains militants arrêtés et traduits en justice ont voulu profiter de leur comparution devant le juge pour faire entendre leurs revendications et faire valoir ce que les juristes appellent une défense de nécessité en s'appuyant sur les preuves scientifiques de l'urgence climatique.

Du côté de la branche québécoise, l'organisation créée en janvier dernier affirme ne pas avoir déterminé de stratégie en ce sens et surtout ne pas avoir les ressources financières pour entreprendre ce genre de débat judiciaire très onéreux.

Pour la coordonnatrice du comité juridique d'Extinction Rébellion Québec, M^e May Chiu, la décision de convenir d'une stratégie de défense revient à chacune des personnes accusées et à leur avocat. Pour le moment, l'organisme a choisi de se mobiliser pour faciliter la libération rapide des militants et pour minimiser les conséquences de leur arrestation. « Tout ce que je peux vous dire, c'est que l'on va fournir la meilleure défense possible à ces gens », a commenté M^e Chiu.

Dès l'arrestation de ses manifestants, XR Québec leur a offert du soutien en leur fournissant une liste d'avocats favorables aux mouvements progressistes. Ceux qui en ont les moyens vont s'acquitter eux-mêmes du coût de leur défense.

Toutes les personnes arrêtées au terme de l'occupation du 13 juillet ont été libérées sous promesse de comparaître à une date ultérieure. Pour le moment, elles sont toutes accusées d'entrave au travail des policiers. Les com-

On est rendu à un tel point où seulement un changement radical de notre système peut sauver l'humanité de l'extinction. Ce n'est pas mon imagination, mais la science qui le dit.

ELZA KEPHART



parutions devant le juge sont prévues à la fin du mois de septembre.

De plus en plus justifiable

La défense de nécessité liée à un geste de désobéissance civile représente tout un défi. Selon le professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal Hugo Tremblay, spécialisé en ressources naturelles et environnement, elle n'aurait jamais été accueillie par un verdict favorable dans une cause écologiste au Canada.

Le professeur Tremblay explique que cette défense est applicable en matière de droit pénal et criminel et qu'elle permet de démontrer que, lorsqu'on se trouve dans une situation de nécessité, on peut déroger à la loi, ou violer certaines normes juridiques, afin d'éviter un mal plus grand que celui que l'on choisit de causer.

Celui-ci croit que des groupes militants écologistes pourraient avoir une cause défendable en ce sens.

« L'état du droit actuellement, dans la société occidentale et au Canada en particulier, est que l'on peut détruire l'environnement et en arriver de manière tout à fait légale à un écosystème invivable. Face à ce constat-là, oui, on peut s'attendre à ce que des groupes de protection de l'environnement en viennent à utiliser des moyens de résistance qui les mènent à poser des gestes illégaux auxquels ils pourraient opposer une défense de nécessité », observe l'universitaire.

Extinction Rébellion Québec a déjà annoncé qu'elle participerait à la semaine de grève contre le changement climatique, du 22 au 27 septembre prochain, puis à la semaine d'action organisée par leurs collègues du Royaume-Uni, le 7 octobre prochain.

Louis Robert réintègre son poste

L'agronome avait été congédié par Québec après avoir dénoncé l'ingérence du privé dans la recherche

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Louis Robert réintégrera son poste au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Joint par *Le Devoir* en fin de soirée mardi, l'agronome a confirmé la nouvelle sans vouloir faire davantage de commentaires.

Une source gouvernementale a toutefois indiqué qu'il recommencera à travailler le 6 août au bureau de Saint-Hyacinthe, comme il l'avait demandé. Une entente confidentielle pour recouvrer le salaire perdu depuis son congédiement a été conclue avec le gouvernement.

M. Robert avait été congédié en janvier après 32 ans de service pour avoir transmis un document confidentiel à des journalistes et avoir contrevenu à ses obligations de discrétion. Il avait dénoncé ce qu'il considère comme de l'ingérence des compagnies du secteur privé dans la recherche publique sur l'utilisation des pesticides.

Le premier ministre, François Legault, avait promis que l'agronome réintégrerait ses anciennes fonctions dans la foulée d'un rapport accablant de la Protectrice du citoyen.

Celle-ci avait conclu que le MAPAQ avait commis une violation de confidentialité majeure en dévoilant à plusieurs reprises l'identité de l'agronome, allant même jusqu'à fournir le nom de M. Robert au ministre chargé d'enquêter sur une fuite dans les médias.

En mars 2018, en s'appuyant notamment sur la note interne du MAPAQ transmise par M. Robert, *Le Devoir* et Radio-Canada révélaient que des problèmes d'ingérence entachaient le Centre de recherche sur les grains, financé majoritairement par des sources publiques.

La composition du conseil d'administration était critiquée dans le document interne : une majorité de sièges étaient détenus par des organisations « qui ont des intérêts, déclarés publiquement, divergents de l'intérêt public ».

En outre, plusieurs chercheurs avaient indiqué subir des pressions les poussant à taire les résultats de leurs travaux sur les pesticides néonicotinoïdes.

Dès le congédiement de Louis Robert, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) avait vigoureusement appuyé son membre dans sa tentative de récupérer son poste.

Début mars, le SPGQ avait déposé un grief pour son membre contre le ministre de l'Agriculture lui-même, André Lamontagne, à qui on reprochait d'avoir dissimulé les réelles raisons du limogeage.

Avec Alexis Riopel

M. Robert avait été congédié en janvier après 32 ans de service pour avoir transmis un document confidentiel à des journalistes et avoir contrevenu à ses obligations de discrétion

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III ÉLECTIONS 2019

La course à l'argent

D

epuis la commission Charbonneau, les méthodes de collecte de fonds des partis politiques sont sous la loupe, surtout quand chefs et ministres y sont étroitement associés ou quand il est question d'imposer des objectifs de financement aux élus. Samedi dernier, un reportage du *Journal de Montréal* a bien fait craindre l'arrivée des pratiques contestées à Ottawa.

L'histoire, qui a semé un certain émoi, portait sur la décision du Parti libéral du Canada (PLC) d'exiger de ses députés sortants d'avoir dans leur cagnotte électorale au moins la moitié des fonds permis par la loi pour financer leur campagne locale, l'automne prochain. Ceux incapables de respecter ces objectifs oscillant entre 50 000 \$ et 64 000 \$ pourraient faire face à une course à l'investiture.

Faut-il voir là une nouvelle version du financement sectoriel pratiqué par le Parti libéral du Québec sous Jean Charest et en vertu duquel les ministres devaient récolter 100 000 \$ pour leur parti? Cette façon de faire, qui supposait qu'un ministre sollicite, directement ou non, les clients de son ministère, a été dénoncée par la commission pour son manque d'éthique et les risques

de corruption.

L'approche du PLC, expliquée sur son site Internet depuis plus d'un an, est d'un autre ordre. Avoir des cibles locales de financement est une pratique courante au sein des partis à l'approche des élections, même si, à part le PLC et le Bloc québécois, ils ne le reconnaissent pas. Par ailleurs, les députés libéraux peuvent avoir amassé les fonds sur plusieurs années, ces derniers étant réservés à l'association locale pour la campagne du candidat, ministre ou pas. Pas un sou n'est destiné à l'organisation centrale. Les ministres n'ont aucune cible de financement à atteindre au profit de la campagne nationale.

Les objectifs libéraux ont attiré l'attention parce que le gouvernement Trudeau a fait face à des allégations de financement sectoriel en début de mandat. Cela a commencé quand la ministre de la Justice d'alors, Jody Wilson-Raybould, a accepté de participer à un cocktail de financement en avril 2016 dans les bureaux torontois d'une grande firme d'avocats. En octobre 2016, on apprenait que le ministre des Finances, Bill Morneau, avait assisté à des événements du genre avec des gens d'affaires. Le premier ministre Justin Trudeau a finalement provoqué un tollé en participant à des réceptions privées, dont une qui a fait beaucoup de bruit organisée à la résidence d'un membre influent de la communauté chinoise.

Attaqué de toutes parts, le gouvernement a modifié la loi et les nouvelles règles, présentées au printemps 2017, sont entrées en vigueur en janvier de cette année. En vertu de cette loi, les partis doivent afficher sur le site d'Élections Canada les événements de financement à venir auxquels participent les chefs, les ministres ou les candidats à la direction et publier ensuite un rapport identifiant les personnes présentes et précisant le prix d'entrée.

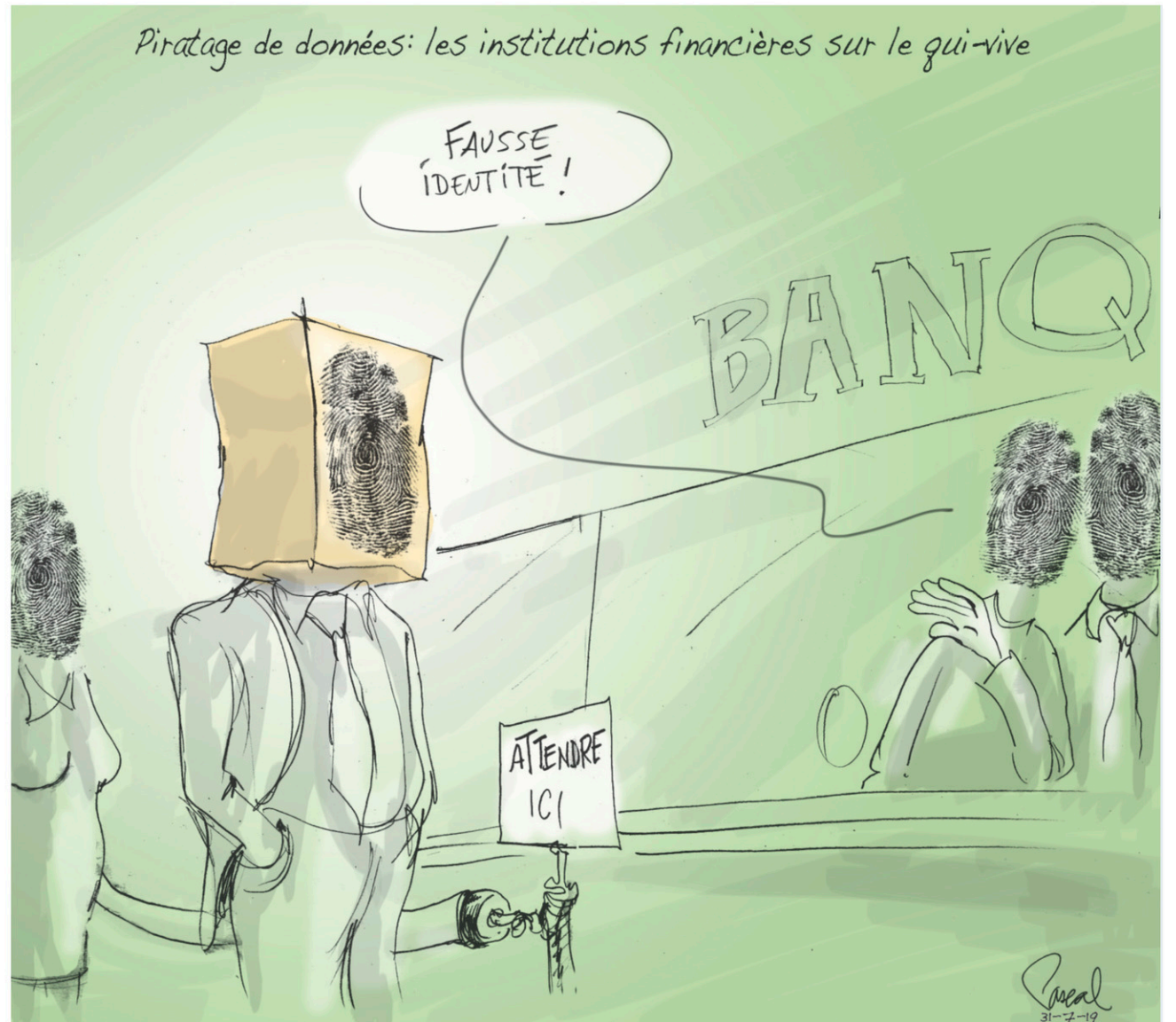
Pris à partie, le PLC a voulu laver plus blanc que blanc. D'avril 2017 à janvier dernier, il a publié sur son site les informations exigées par la loi. Depuis janvier, seulement le Parti conservateur (PCC), le Parti populaire et le PLC ont affiché des événements sur le site d'Élections Canada pour l'année 2019. Le PLC en a tenu plus que tout le monde, mais aucun dans des résidences privées, ses activités étant maintenant toujours ouvertes aux médias.

En matière de financement politique, la plus grande transparence doit être la règle, d'autant plus quand les contributions politiques permises sont élevées

Il n'a malheureusement pas cru bon d'inscrire cette exigence dans la loi, ce qui permet aux autres partis de continuer de tenir des événements à huis clos et au PLC, s'il le souhaite, de revenir en arrière. La nature privée de telles activités est problématique, en plus d'accentuer l'impression de copinage.

En matière de financement politique, la plus grande transparence doit être la règle, d'autant plus quand les contributions politiques permises sont élevées. Cette année, une personne peut donner jusqu'à 1600 \$ à un parti fédéral et autant à une association locale. Le prix d'entrée des activités de financement n'est pas toujours aussi élevé, mais dans bien des cas, seuls quelques privilégiés, souvent intéressés, peuvent se permettre de se frotter aux décideurs.

À moins de trois mois des élections, tous les partis devraient s'engager à l'avenir à tenir toutes leurs activités de financement au grand jour et, au lendemain du scrutin, à inscrire cette exigence dans la loi.



LETTRES

Ellen Davenport, une femme exceptionnelle

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de messieurs Marco Bélair-Cirino et Dave Noël, « L'épopée de M^{me} Davenport », paru dans *Le Devoir* de samedi. Ils écrivent que le prénom de M^{me} Davenport n'est pas connu.

J'écris actuellement un livre sur les femmes et le sport au Québec de 1800 à 1920 et lors de mes recherches, je me suis intéressé aux relations qu'entretenaient certaines femmes, surtout des aristocrates ou bourgeoises de langue anglaise, avec les chevaux. C'est dans ce cadre que m'est apparue, en 1871, une jeune femme exceptionnelle, M^{me} Davenport. Ellen Davenport, née Ellen Parker, récemment arrivée d'Angleterre avec son mari, le capitaine Malcolm Davenport, était née en mars 1848, dans le Lancashire, en Angleterre, et y retourna après le décès de son époux en 1888.

Après son « épopée » Québec-Lac-Saint-Jean, racontée par messieurs Bélair-Cirino et Noël, elle devient une habituée des chasses à course organisées par le nouveau Stadacona Hunt Club de Québec. Excellente cavalière et l'une des rares femmes parmi les

chasseurs, entourée d'une meute de chiens, elle poursuit avec enthousiasme de pauvres renards. Pendant plus de dix ans, elle sera de presque toutes les sorties du Stadacona, et même parfois des chasses du Montreal Hunt Club. Ainsi, le 5 octobre 1872, lors d'une chasse dans les environs de Charlesbourg, M^{me} Davenport se surpasse. Précédant chasseurs et chasseuses, seule devant tous, elle se rit des différents obstacles (fossés, clôtures, ruisseaux) qu'elle franchit avec une facilité déconcertante. Un an plus tard, à Montréal, à Longue-Pointe plus précisément, 55 chasseurs et 3 chasseuses (M^{me} Davenport, mademoiselle Ryland et mademoiselle King, une Américaine de Géorgie) participent à une chasse particulièrement difficile. De nombreux cavaliers sont désarçonnés, contrairement aux trois femmes, qui demeurent solides sur leurs montures.

Gilles Janson, historien du sport
Le 28 juillet 2019

Le jour du dépassement

Selon Wikipédia, le jour du dépassement correspond à la date de l'année calculée par l'ONG américaine Global Footprint Network à partir de laquelle l'humanité est censée avoir consommé l'ensemble des ressources que la

planète est capable de régénérer en un an. Passée cette date, l'humanité puiserait donc de manière irréversible dans les réserves non renouvelables (à échelle de temps humaine) de la Terre. En 2019, l'ONG a fixé cette date au 29 juillet.

Or, à ce propos, lors de l'émission 24/60 du 29 juillet sur RDI, l'invité de Geneviève Asselin a émis une réserve importante sur la validité de ce jour du dépassement. En effet, selon lui, il est faux de déclarer que l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la planète peut régénérer en un an et qu'en conséquence, à compter de cette date, le monde vit à crédit écologiquement.

Toujours selon cet expert, l'ONG erre dans son argumentaire en mixant plusieurs produits de consommation dans ses calculs, notamment la nourriture et le pétrole, pour arriver à fixer le jour du dépassement annuel. À cet effet, si l'on exclut les produits de la terre des calculs de l'ONG, nous constatons qu'ils se développent à un rythme normal et que la pénurie, dans ce secteur de l'économie, est un mythe.

Autrement dit, il faut relativiser cette notion de « jour de dépassement » autour duquel gravite tout un amalgame de produits de consommation hétéroclites qui n'ont aucun rapport entre eux...
Henri Marineau
Québec, le 30 juillet 2019

LIBREOPINION

Le Bloc québécois, plus nécessaire que jamais

Jean-Louis Bourque
Politologue, Québec

La victoire possible de Justin Trudeau aux prochaines élections fédérales du mois d'octobre 2019 rend le Bloc québécois, que l'on croyait mort et enterré, plus nécessaire que jamais.

Le Parti libéral de Justin Trudeau, dont le mandat arrive maintenant à terme, n'a été qu'une succession de mauvaises politiques et de mauvaises décisions pour le Québec en matière économique, politique, sociale et environnementale.

Le nouveau traité de l'ALENA avec les États-Unis et le Mexique a été notamment plus que néfaste pour les producteurs de lait du Québec. La politique de construction navale du Canada continue à se faire au détriment des Chantiers de Lévis, les chantiers d'Halifax et de Vancouver, beaucoup moins performants, obtenant la quasi-totalité des parts du gâteau fédéral et ne laissant que des miettes au Québec.

Une multinationale américaine des télécommunications, Netflix, ne paie toujours pas ses dettes et ses impôts au Canada et au Québec, contrairement à toutes les autres compagnies similaires.

Les immigrants illégaux continuent à entrer de plus belle au Québec, via le chemin de Roxham, sans aucunement être inquiétés pour leur déportation prévisible, car ils constituent une manne inespérée pour des appuis potentiels et inconditionnels au fédéralisme canadien.

Et maintenant, c'est la taxe fédérale sur le carbone qui tombe sous un champ de compétences des provinces, et qui n'a donc pas lieu d'être, car c'est toujours à chaque province de décider comment lutter contre les changements climatiques afin de réduire les GES...

Comme si ce n'était pas assez, le Canada multiculturel et libéral de Justin Trudeau s'oppose au projet de loi de la laïcité du Québec, pourtant appuyé par une large majorité de Québécois, et promet de le combattre devant les tribunaux

Avec la nouvelle direction et le leadership intelligent et sérieux de Yves-François Blanchette, c'est à une nouvelle résurgence du Bloc québécois qu'on assiste présentement

au lendemain des élections.

Sur la scène internationale, c'est l'ensemble des reculs et des désillusions pour le Canada tant en Europe, en Afrique, en Asie qu'en Amérique latine, autant en matière économique qu'en matière de langues et de culture.

Du côté conservateur et néodémocrate, c'est pratiquement du pareil au même. Désenclaver le pétrole sale de l'Alberta et bâtir des oléoducs et des gazoducs pour contribuer à détruire un peu plus la planète Terre et nous empêcher d'atteindre les objectifs minimaux des accords de Paris et des grandes institutions internationales et négliger de développer les alternatives de lutte contre les changements climatiques.

Bref, rien de réjouissant que tout cela, si ce n'est une ouverture historique de « possibles » pour le Bloc québécois, alors qu'il y a encore peu de temps, on ne donnait pas cher de sa peau et on le croyait pratiquement en voie de disparition.

Avec la nouvelle direction et le leadership intelligent et sérieux

de Yves-François Blanchette, c'est à une nouvelle résurgence du Bloc québécois qu'on assiste présentement.

On a réussi à trouver d'excellentes candidatures dans presque tous les comtés fédéraux, et de plus en plus de jeunes rejoignent les rangs et se mobilisent avec enthousiasme dans la perspective de la prochaine élection.

Le financement populaire s'accroît quotidiennement, les dissensions idéologiques se sont estompées pour faire place au réalisme politique de défense des intérêts nationaux du Québec et du peuple québécois, si bien que, dans une hypothèse optimiste, une présence réelle d'une trentaine de députés à Ottawa semble tout à fait vraisemblable, réaliste et possible.

Cela fait rêver à un équilibre des pouvoirs dans un gouvernement minoritaire qui permettrait d'appuyer les demandes et les attentes du Québec indispensables à son développement complet et à son total épanouissement, que ce soit dans ou à l'extérieur du Canada.

La diplomatie des missiles russes, un défi pour les États-Unis

Cyrille Bret
Professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris

La Turquie vient de défrayer la chronique dans le petit monde du commerce des armes et des affaires stratégiques. Elle a confirmé l'achat à la Russie de quatre batteries de missiles S-400. Et a ainsi déclenché l'ire des États-Unis qui, depuis des années, menacent de rétorsions tous les États qui manifestent de l'intérêt pour ces équipements, même l'Inde et l'Arabie saoudite. Comme la Turquie, ces deux partenaires historiques des États-Unis ont en effet envisagé de commander des batteries de S-400 à Almaz-Antey, le groupe public russe qui les produit.

Pourquoi un tel psychodrame géostratégique ? Ces systèmes ne sont-ils pas des armes défensives pour lutter contre les avions et les missiles dans de petits théâtres d'opérations (400 km) ? Si cette vente suscite l'émoi, c'est que les S-400 servent à Vladimir Poutine pour affirmer sa souveraineté à l'intérieur, pour rassurer les alliés à l'extérieur et pour diviser les alliés chez ses rivaux.

Redessiner les frontières

Les S-400 constituent un des fleurons du complexe militaro-industriel russe. Composée de radars très performants et de dizaines de missiles aux portées variables, une batterie de S-400 est capable de détecter et de frapper les avions de chasse, les drones, les hélicoptères ainsi que les missiles balistiques et de croisière autour de son point de déploiement. Déployer ces missiles, c'est comme créer une bulle antiaérienne et rendre une zone presque inexpugnable par les airs.

Les S-400 déployés à terre ont permis à la Russie réaffirmer sa souveraineté autour de ses villes majeures, mais aussi de manifester sa puissance retrouvée dans des régions stratégiques comme l'Arctique, l'Extrême-Orient russe et l'enclave de Kaliningrad au cœur de l'Union européenne. Il n'est pas jusqu'à la Crimée, qui a reçu deux batteries de S-400 depuis son annexion. Les S-400 sont comme les gardes-frontières stratégiques de l'espace russe. Là où il y a des S-400, c'est la Russie, quoi qu'en disent les voisins.

Affermir les alliances

Pour les amis de la Russie, acquérir ces systèmes de défense, c'est bénéficier de technologies de pointe, mais c'est surtout recevoir une marque de confiance. Le Belarus, allié à la Russie au sein de plusieurs organisations internationales militaires (CSTO) et économiques (UEEA), a demandé deux batteries de S-400 à titre gracieux dès 2007. De même, la Chine a



Les chefs d'État turc et russe, Recep Tayyip Erdogan et Vladimir Poutine
ALEXANDER ZEMLIANICHENKO ASSOCIATED PRESS

Ce contrat [de vente des S-400] peut consacrer l'éloignement d'Ankara et de Washington et couronner le rapprochement entre Poutine et Erdogan en cours depuis la crise de 2015

acquis des unités en 2014, au sommet de la lune de miel diplomatique entre Pékin et Moscou, pour les déployer à ses frontières maritimes et terrestres. Quant à l'allié syrien, il a indirectement bénéficié de ces systèmes sans avoir à les acheter : dans le sillage de l'intervention russe de 2015 pour sauver le régime Al-Assad, les troupes russes présentes sur place ont déployé deux batteries, l'une en 2015 pour protéger leur base aérienne dans le nord du pays, puis en 2017 dans le centre du pays.

Le positionnement de tels missiles sur des théâtres hors de Russie peut changer la donne géopolitique de toute une région. Il y démultiplie le poids de la Russie et resserre les liens.

Tester les alliances américaines

Le commerce des S-400 bouscule même l'OTAN et les réseaux d'alliance occidentaux. Que l'Iran ou l'Algérie, alliés historiques de la Russie, se déclarent intéressés par ces équipements n'a rien d'étonnant. Mais que des partenaires historiques des États-Unis,

comme l'Arabie saoudite, l'Inde et l'Irak en fassent état peut changer la position géostratégique de Washington. En 2018, l'Inde de Modi et l'Arabie de Ben Salmane avaient tenté de secouer leur dépendance à l'égard des États-Unis en soulignant leur intérêt pour les missiles russes. Elles s'étaient immédiatement vues rappelées à l'ordre par des menaces de rétorsions à peine voilées.

Ce qui est en jeu dans la vente des S-400 est un défi symbolique : ce pays est, depuis 1952, le pilier de l'alliance atlantique au Moyen-Orient. Ce contrat peut consacrer l'éloignement d'Ankara et de Washington et couronner le rapprochement entre Poutine et Erdogan en cours depuis la crise de 2015. Et il peut rappeler aux alliés des Américains que leur dépendance en matière d'armement n'est pas irrémédiable.

Pour les États-Unis, les succès des S-400 sont des camouflets. D'un point de vue opérationnel, les S-400 peuvent contester la suprématie aérienne mondiale des États-Unis. En Syrie comme en Iran, ils entravent les frappes, notamment par des missiles de croisière Tomahawk. Sur le plan technologique, le S-400 est perçu comme une assurance vie antiaérienne meilleur marché et plus efficace que les batteries PATRIOT que les États-Unis déploient en Roumanie et dans la Baltique. C'est le leadership technique américain qui est en jeu. Enfin, les commandes de S-400 soulèvent un véritable problème géopolitique : s'il est possible de trouver en la Russie un allié de revers, un fournisseur d'armes efficaces et un protecteur, quel est l'intérêt de se placer dans la dépendance politique et industrielle du gouvernement Trump ?

J'ai été hameçonnée

FRANCINE PELLETIER



J'étais la troisième victime de la semaine, me dit, flegmatique, le technicien de la boutique Apple. Je devais changer tous mes mots de passe, en plus d'effacer tout le contenu de mon ordinateur. Aussi bien dire, mourir un peu. Ayant une connaissance très sommaire du merveilleux monde de l'algorithme, toute excursion insitée dans ce domaine déclenche une certaine panique en moi. Toute ma vie, comme sans doute la vôtre, est aujourd'hui tenue par le collet par le « World Wide Web » : travail, loisirs, vie personnelle. Je contempiais soudain les profondeurs abyssales du néant.

Moi qui croyais (fièrement) avoir échappé à une arnaque de 300 \$ par un supposé technicien d'imprimante, j'étais en magasin pour y voir plus clair, j'apprenais que mon prestidigitateur au suave accent indien, pendant qu'il me faisait la description apocalyptique de mes bris de sécurité, de mes « logiciels malveillants », de mes piratages en tout genre, le fin finaud captait, imaginez-vous, mes contenus informatiques ! Croyant qu'il était le digne représentant de la compagnie Hewlett-Packard, dont je possède une imprimante, j'avais naïvement permis qu'il prenne contrôle de mon ordinateur. (Je sais, je sais. Où avais-je la tête ?)

« En 15 minutes, il aurait pu saisir une grande partie du contenu de votre ordi », me dit mon *cool* conseiller. « Si j'étais vous, je changerais aussi de numéro de téléphone. »

Comme si ça ne suffisait pas d'avoir été parmi les piratés chez Desjardins, deux fois (car deux comptes) plutôt qu'une, en plus d'un vol semblable par l'intermédiaire de Radio-Canada/CBC quelque temps auparavant, surveillée en permanence par le grand Cerbère de la sécurité financière (Equifax), bien que même le chien à trois têtes n'inspire plus tellement confiance par les temps qui courent. Me voilà royalement « hameçonnée », pour reprendre le terme employé par le département de fraude de la Caisse pop (qui m'a au passage obligée à changer de carte de guichet). En plus de tout le reste.

Oh, il pourrait m'arriver pire. Aux États-Unis en ce moment, on note une épidémie de *romance scams* (arnaques sentimentales). Le FBI a reçu pas moins de 18 500 plaintes de personnes (presque toutes déposées par des femmes, mettons un 100 \$ là-dessus) qui ont été bernées par des individus prétendant être des soldats en mission, photos de patriotes tatoués à l'appui. Le tout se passe sur Facebook qui compte pas moins de 120 millions faux comptes (en tout genre) en circulation à l'heure actuelle. Les victimes auraient perdu 372 \$ millions de dollars US dans cette combine, une augmentation de 71 % depuis 2017.

Certains jeunes Nigériens sont morts de rire. Une enquête du New York Times a relié plusieurs de ces correspondances frauduleuses à ce pays africain où la combinaison de la pauvreté, de l'accès facile à l'Internet et de l'anglais pave la voie au commerce interlope. Il serait tentant de voir la chose comme une espèce de revanche du tiers-monde : les déshérités de la terre profitant des deux grands fléaux de ce monde — la solitude et l'ignorance en matière informatique — pour combler leur fin de mois. Mais le problème est beaucoup plus large.

À l'heure actuelle, il est facile d'imaginer que tout le monde va y goûter à un moment donné

Vous avez vu qu'après les trois millions de membres piratés chez Desjardins, six millions de Canadiens viennent de subir le même sort aux mains de Capital One ? C'est sans parler des piratages à Bell Canada, CBC, Uber, la chaîne hôtelière Marriott et j'en passe. Des piratages qui ont été faits de l'intérieur, pour la plupart. Sans parler de l'effronterie de Facebook qui a vendu à des tiers, sans permission, les données de milliers de ses membres. À l'heure actuelle, il est facile d'imaginer que tout le monde va y goûter à un moment donné. Ce n'est qu'une question de temps avant qu'on soit tous « hameçonnés » car le ver est non seulement dans la pomme, mais il en fait également intrinsèquement partie.

Ce qui fait la merveille de la révolution numérique — la notion d'un village global infiniment connecté où l'information circule plus aisément que l'eau des rivières et où chacun (en principe) peut venir s'abreuver, s'inventer des histoires, se monter une *business*, donner son opinion, se sentir moins seul — porte flanc également à tous les excès. Sa facilité, sa gratuité, le fait que par définition il n'y a pas de barrières à l'Internet, que tout est possible et que tout le monde est bienvenu, expliquent pourquoi, au sein de ce village global, les bandits pullulent et les autorités se tournent les pouces. Prenez la sanction de 5 milliards \$US dont vient d'écooper Facebook pour son manque de sécurité. L'amende peut paraître salée, mais pas pour cette institution devenue, littéralement, le nombril du monde, et dont les profits équivalent à ce montant aux trois mois. En l'absence de nouvelle réglementation vis-à-vis d'Internet, la mesure équivaut à un soufflet, guère plus.

Nous ne sommes pas prêts à remettre en question le fonctionnement des géants du Web, de peur de devoir renoncer au rêve d'un monde au bout des doigts et aux possibilités infinies. Mais ça ne peut plus continuer. J'ai eu ma leçon. À quand la vôtre ?

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III LAÏCITÉ

Loi 21 et sphère publique

Patrice Perreault
Granby

La loi 21 concernant la laïcité de l'État est entrée en vigueur depuis quelques semaines. Ne s'avère-t-il pas dommage que le gouvernement caquiste ne prévoise aucune campagne de sensibilisation et de vulgarisation de la portée de la loi 21 ? Bien des éléments circulant dans la société laissent à tout le moins fort perplexe au sujet de cette pièce législative.

Par exemple, une confusion existe sur la portée de la laïcité inscrite dans cette loi : elle concerne la place du religieux dans la société. La loi 21 ne confine pas le religieux au domaine privé. Elle n'interdit nullement des rassemblements à caractère religieux (comme la Marche chrétienne du pardon le Vendredi saint) ou le port, par des personnes, de signes ostentatoires sur la place publique ou en d'autres lieux (comme le port du voile, du col romain ou de la kippa). Elle limite le port de signes religieux durant les heures de travail pour certaines catégories de fonctionnaires, notamment le corps enseignant au primaire et au secondaire de l'école publique. Elle régit aussi l'obligation de la prestation et

de la réception des services publics à visage découvert (chapitre 3).

La loi 21 ne proscrie pas le port de signes religieux dans les établissements d'enseignement supérieur ni des institutions scolaires privées (primaires et secondaires). L'interdit du port de signes religieux ne touche nullement les député.e.s (sauf pour la présidence et la vice-présidence de l'Assemblée nationale). La loi 21 autorise même le maintien ou la modification de signes religieux sur le plan institutionnel (article 17). Cet article peut conforter l'impression selon laquelle cette loi s'inscrit dans un cadre républicain conservateur. Personnellement, je privilégie davantage le modèle de la laïcité de reconnaissance que celui préconisé par une approche républicaine.

Une campagne de sensibilisation se révélerait fort pertinente pour éviter des dérapages comme ceux observés récemment. À la différence d'une perception erronée, cette loi, à l'exception du personnel visé par les prohibitions, n'entrave aucunement le port de signes religieux sur la place publique. Dans cette optique, comment expliquer les récentes agressions disgracieuses et xénophobes rapportées par les médias ?

Serait-ce possible que la loi 21 ait prêté flanc à un biais de confirmation auprès de personnes hostiles à certains groupes ? Rappelons que le biais de confirmation consiste à sélectionner, inconsciemment, les éléments qui privilégient les croyances et la vision du monde auxquelles nous adhérons. Les médias sociaux, par l'usage des algorithmes, font office de véritables chambres de résonance et d'écho (d'où l'importance de diversifier les sources d'information). Autrement dit, est-ce possible que dans l'esprit de certaines personnes, la loi 21 confirme l'interdit du religieux dans la sphère publique ?

Si cela s'avère, n'apparaît-il pas urgent, pour le gouvernement, de sensibiliser et d'informer la population sur la portée de la loi 21 ? Une telle campagne aurait l'avantage de délégitimer un discours ou des gestes à caractère xénophobe et / ou antireligieux. Cela ne relève-t-il pas de son devoir ?

Une campagne de sensibilisation se révélerait fort pertinente pour éviter des dérapages comme ceux observés récemment



À la ferme expérimentale de Sainte-Clotilde, en Montérégie, des chercheurs d'Agriculture Canada pratiquent l'agriculture de précision.

PHOTOS JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III AGRICULTURE

Des drones à la ferme

Les cultivateurs utiliseront bientôt une technologie de haute précision pour réduire l'empreinte écologique de leurs engrais

Utilisation de drones et de satellites pour gérer les sols, émergence de nouveaux marchés pour les protéines végétales, utilisation de déchets en agriculture urbaine, le monde de l'agriculture est en mutation. Premier de trois articles sur ces transformations.

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

L

e paysage apaise les yeux. Des éclats vert tendre se détachent du sol, d'un noir immaculé. À intervalles réguliers, constants. Sur des mètres et des mètres. Des jeunes pousses de laitues, de carottes et d'oignons gagnent leur ciel, millimètre par millimètre. En étant étudiées, analysées, scrutées à la loupe. Ou plutôt... au drone. Car, à la ferme expérimentale de Sainte-Clotilde, en Montérégie, des chercheurs d'Agriculture Canada pratiquent l'agriculture de précision.

Une agriculture dans laquelle se mêlent intelligence artificielle, mégadonnées et apprentissage profond. Une agriculture à cent lieues de l'image conservatrice que l'on peut se faire du milieu. GPS, drones, capteurs en tous genres, images satellites sont ici mis à profit pour améliorer la gestion des sols. L'objectif : hausser la productivité des fermes, mais aussi et surtout réduire les effets néfastes de l'agriculture sur l'environnement.

De 1990 à 2015, les émissions de GES découlant de la gestion des sols agricoles ont crû de 18 % au Québec. Le principal coupable : les engrais azotés, dont l'utilisation est en hausse. Des engrais souvent utilisés en trop grandes quantités, puisqu'appliqués de manière uniforme dans un champ. Les surplus, non absorbés par les plantes, se retrouvent donc dans l'environnement.

« À certains endroits, on met des doses d'azote jusqu'à 150 % supérieures à ce qui est requis », révèle Louis Longchamps, chercheur scientifique en agriculture de précision pour Agriculture Canada.

Le mot-clé est donc ici « précision ».

« Avec l'agriculture de précision, on

tente de faire correspondre la quantité d'intrants qui sera appliquée à la quantité d'intrants dont la culture a réellement besoin », explique le chercheur.

« L'agriculture de précision, c'est d'accepter qu'une parcelle agricole, ce n'est pas uniforme, et que travailler avec la moyenne, ça ne fonctionne pas », détaille Philippe Vigneault, spécialiste en télédétection et en agrogéomatique et chef d'équipe en géomatique et technologies d'agriculture de précision au Centre de recherche et développement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Or, la plupart du temps, les producteurs appliquent les intrants — que ce soient les semences, l'eau, l'engrais ou les pesticides — de manière homogène sur une parcelle entière. « Mais quand je demande aux producteurs si le rendement de leur champ est uniforme, jamais on ne me répond oui », fait remarquer Louis Longchamps.

Rompant avec ce modèle, l'agriculture de précision vise à outiller les producteurs pour qu'ils appliquent le bon intrant, au bon endroit, au bon moment et à un bon rythme ; c'est la règle du 4R : *right fertilizer source at the right rate, at the right time and in the right place*. Un concept apparu il y a quelques décennies, mais qui prend aujourd'hui une ampleur renouvelée grâce à la multiplication des nouvelles technologies et à la vitesse fulgurante avec laquelle l'intelligence artificielle permet de traiter les données, mais aussi face à l'urgence environnementale.

Laboratoire à ciel ouvert

Véritable laboratoire à ciel ouvert, les parcelles de terre de la ferme de Sainte-Clotilde permettent de perfectionner cette agriculture dite de précision, dans le but avoué de convaincre davantage de producteurs à faire le saut.

Lors de la visite du *Devoir*, un drone sillonnait le ciel, captant d'innombrables photos des laitues savamment alignées. « Chaque laitue a un numéro dans une base de données avec ses coordonnées GPS », explique Philippe Vigneault. Leur évolution — forme, géométrie, couleur — est ensuite modélisée dans le temps.



« On travaille dans la haute résolution spatiale et dans la haute résolution temporelle », spécifie le géographe.

Des capteurs multispectraux de type NDVI (Normalized Difference Vegetation Index) permettent de détecter en temps réel les changements dans le métabolisme de la plante.

« S'il y a une variabilité, ensuite, il faut aller voir : est-ce à cause de la présence d'un ravageur, d'un champignon, d'un virus, d'une bactérie, ou est-ce quelque chose dans le sol ou le système racinaire ? », poursuit Philippe Vigneault.

Une quantité phénoménale d'informations est ainsi colligée. « Avec l'intelligence artificielle et l'apprentissage profond, on va ensuite trouver des algorithmes, qui vont établir des associations et des liens à faire entre les événements qui se déroulent dans le sol et la variation détectée au-dessus du sol. » Précision, vous dites.

Aux côtés des images captées par des drones, les chercheurs utilisent égale-

ment des images satellitaires. La nouvelle génération de nanosatellites, « gros comme une boîte à chaussures », s'avère d'ailleurs fort prometteuse, souligne Louis Longchamps.

« Au lieu d'avoir trois ou quatre satellites dans une constellation, on peut maintenant en avoir 200 ou 300. Du coup, il y a un satellite qui passe au-dessus d'un champ pour prendre des photos tous les jours. »

Sans oublier les nombreux capteurs, stationnaires ou mobiles, qui permettent de colliger des données sur la conductivité électrique du sol, le niveau de chlorophylle, la pluviométrie, le taux d'argile, la direction des vents, l'humidité dans le sol, etc.

« Plus la technologie devient disponible et puissante, plus ça permet d'augmenter la quantité de données, la fréquence d'échantillonnage et la précision des lectures, avance Louis Longchamps. La technologie, c'est un facilitateur pour mettre en pratique le concept d'agriculture de précision. »

Complexité

Avoir l'information la plus précise possible permet donc de prendre la meilleure décision pour la gestion des sols.

Mais, même si l'ensemble de ces outils technologiques est établi, données à l'appui, que chaque parcelle est caractérisée par une variabilité spatiale, encore faut-il convaincre les producteurs de moduler l'application des intrants selon ces besoins précis. Une étape qui est encore loin d'être acquise ici au Québec.

« Les producteurs comprennent le concept, ils vont trouver qu'il a bien du bon sens, mais quand vient le temps de faire la démonstration du gain économique, c'est plus difficile », soutient Louis Longchamps.

D'autant plus que l'épandage d'engrais de manière uniforme est une pratique bien implantée.

« La solution simple, c'est de rajouter de l'engrais ; 170 kilos d'engrais à l'hectare, ce n'est pas compliqué. Si je vous dis qu'à la place, on va utiliser des capteurs, on va colliger des informations pour ajuster l'application — puisque l'engrais qui est appliqué et qui n'est pas absorbé par la plante, c'est lui qui crée de la pollution —, c'est plus compliqué. Et pour le producteur, ça n'a pas d'impact sur la productivité de sa ferme. »

Les gains sont toutefois bien réels, insiste le chercheur. « Il faut embrasser cette complexité pour que ça se réalise et pour mettre en place des solutions adaptées à chaque contexte. Sinon on va frapper un mur et on le sait. En ce moment, l'agriculture que l'on pratique n'est vraiment pas une agriculture durable », conclut-il.



FERMES DE
DEMAIN

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.